



---

# L'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans

## Elections régionales 2010

### Ile de France

#### Questionnaire adressé aux listes candidates par l'Inter-LGBT

##### **1 ► Le Conseil régional en tant qu'employeur : promouvoir l'égalité, lutter contre les discriminations.**

Avec les nouveaux textes sur la décentralisation, plusieurs milliers d'agents du personnel non enseignant des lycées sont désormais gérés par la Région. En Ile de France, le Conseil régional emploie 10 000 agents dans ses services et dispose d'un budget de 4,5 Milliards d'euros.

En tant qu'employeur public, la manière qu'il a de traiter ses salariés et particulièrement les actions mises en œuvre contre les discriminations dont ils peuvent être victimes ou qu'ils peuvent relayer ont valeur d'exemple. Les associations lesbiennes, gaies, bi et trans sont particulièrement attentives au respect du principe de non-discrimination des personnes selon leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, et à la mise en œuvre de droits sociaux égaux pour toutes les situations conjugales des personnes.

*À l'instar d'autres collectivités locales, vous engagez-vous à mettre en place des modules de formation destinés aux agents du Conseil régional autour de la lutte contre les discriminations, notamment sur les attitudes discriminantes entre employés et vis-à-vis des administrés, intégrant de façon spécifique la question des LGBTphobies ?*

*Êtes-vous favorable à un traitement égal des agents quelle que soit leur situation conjugale (concubinage, pacs ou de mariage) notamment en ce qui concerne les avantages sociaux réservés aux couples ? droits à congés lors de la naissance d'un enfant ? accès à une crèche collective pour un enfant d'un couple en concubinage ou pacsé ? versement de primes lié au statut de pacsé à l'égal de ce qui existe pour le mariage ? ...*

## **2 ► Le Conseil régional et la politique éducative**

L'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans se mobilise auprès de tous les acteurs de la communauté éducative (les syndicats des personnels, les organisations de parents d'élèves, les syndicats de lycéens et étudiants, le monde de l'éducation populaire, etc.) sur la nécessité de prendre en compte l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et sur l'impératif de la lutte contre les discriminations.

Le Conseil régional, qui a la responsabilité du financement des lycées, est représenté dans les Conseils d'administration de ces établissements et peut ainsi peser sur les activités menées en leur sein, notamment en appuyant financièrement les projets d'associations qui proposent des campagnes de sensibilisation à destination des élèves ou des personnels.

*Souhaitez-vous impulser des interventions, en partenariat avec les associations, dans les lycées et les CFA, pour contribuer à sensibiliser les élèves et les apprentis au respect de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et à la lutte contre les discriminations ?*

*Comptez-vous contribuer à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à la lutte contre les LGBTphobies dans les établissements scolaires ?*

## **3 ► Le Conseil régional et la politique sociale**

Les associations LGBT sont régulièrement confrontées à des situations d'urgence de jeunes LGBT en errance sociale après avoir été mis à la porte par leurs familles, ou à des situations de demandes d'aide sociale émanant de candidats à l'asile LGBT en instance d'expulsions du territoire français. Face à ces situations, les réponses institutionnelles sont souvent insuffisantes.

Le Conseil régional peut mener des politiques sociales qui correspondent à son territoire et à ses propres problématiques.

*Quelle(s) politique(s) sociale(s) souhaitez-vous mettre en œuvre dans ce cadre ?*

#### **4 ► Le Conseil régional et le soutien aux initiatives des associations lesbiennes, gaies, bi et trans**

Des associations d'accueil et de soutien social, sportives, culturelles et militantes lesbiennes, gaies, bi et trans proposent régulièrement des manifestations importantes : tournois internationaux, festivals, etc. Ces événements témoignent d'une vivacité du tissu associatif LGBT, et ces associations sollicitent régulièrement les pouvoirs publics pour trouver une aide, notamment dans leur financement. La lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre profite à l'ensemble des Franciliens. Pourtant certains élus y sont défavorables, jugeant ces activités communautaristes. L'Inter-LGBT souligne que c'est précisément l'absence de coopération avec les pouvoirs publics qui pourrait susciter un repli communautaire et identitaire.

*Êtes-vous favorable à un soutien par le Conseil régional aux associations LGBT dès lors que celles-ci portent des projets répondant techniquement aux critères exigés par l'institution dans l'attribution de subventions ? comment comptez-vous impliquer ces associations dans le processus de réflexion des mesures à mettre en oeuvre par la collectivité territoriale ?*

#### **5 ► Le Conseil régional et la lutte contre le sida**

L'Ile-de-France est en tête des régions européennes pour la contamination par le virus du sida. L'État s'est désengagé progressivement en matière de prévention, accréditant la fausse et dangereuse idée que les nouvelles thérapies suffiraient à enrayer le développement de la maladie. La prise en charge sociale des malades (notamment par l'ouverture d'appartements thérapeutiques) comme le retour à l'emploi des personnes séropositives stabilisées reste problématique.

*Comment concevez-vous le rôle du Conseil régional en matière de lutte contre le sida et de solidarité à l'égard des personnes atteinte par le VIH en Ile de France ?*

La baisse des crédits du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme mondial mobilise les associations de lutte contre le sida en France (Act Up-Paris, AIDES, Avocats pour la santé dans le monde, Coalition PLUS, Positive Génération, Sidaction, Solidarité Sida). Alors que l'accès universel aux traitements dans les pays les plus pauvres devient une nécessité, les opportunités d'action et les engagements politiques sont essentiels à la campagne de lutte contre le sida dans le monde.

*Dans votre région, certaines actions ou projets (prévention et soutien aux malades) de coopération internationale s'attachent à la lutte contre le sida, quelles actions souhaitez-vous mettre en œuvre dans ce champ ? comment souhaitez-vous impliquer le Conseil régional ?*

## **6 ► Le Conseil régional et les droits des personnes lesbiennes, gaies, bi et trans dans le monde**

Dans de nombreux pays du monde, les droits des personnes lesbiennes, gaies, bi et trans sont bafoués. L'homophobie s'y traduit trop souvent par des persécutions, de la part de l'État, des forces de l'ordre ou bien de groupes armés. La déclaration, signée par 66 pays, en faveur des droits des homosexuel(le)s et des personnes trans demandant la dépénalisation universelle de l'homosexualité et de l'identité de genre lue à la tribune de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à New York, le 17 décembre 2008 contribue à lutter contre les discriminations. Les associations LGBT interpellent régulièrement l'État français sur ces situations, en lui demandant d'en tenir compte dans ses relations diplomatiques, et de faire progresser les droits humains et plus spécifiquement ceux des homosexuels et des trans dans le monde.

*Dans le cadre des accords de coopération décentralisée, serez-vous vigilant quant à la situation des droits humains en général, et particulièrement des droits des personnes LGBT dans les collectivités territoriales étrangères partenaires du Conseil régional ?*